

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^e.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année, plus par trimestre.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 15,

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 degr. dessous zéro.	68 degrés.	28 pouces 2 ligne.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 heures.	0 h. 44 m.	4 heures.			
42 m.	19 m.	58 19 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 14 janvier 1840.

INHUMATION DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Violation de la loi du 23 prairial an XII.

Le *Moniteur* du 10 janvier rend pieusement compte du cérémonial qui a eu lieu dans l'église de Notre-Dame, à l'occasion de l'inhumation de M. de Quélen. Il apprend aux âmes fidèles de France que « la cathédrale était entièrement tendue de noir depuis le fond du chœur jusqu'au bas de la nef, et que l'office a été chanté en faux-bourdon par les chœurs et les enfants de chœur ». Certainement les bonnes âmes qui avaient gardé rancune au pouvoir du 8 août ne peuvent moins faire que d'être touchées de tant de piété et de se rallier du coup à un gouvernement si dévot.

Mais ce qui est plus sérieux, c'est que le cercueil a été descendu dans un caveau placé dans le chœur. M. le préfet de la Seine assistait à cette cérémonie et a sanctionné par sa présence une violation flagrante de la loi.

Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) porte :

« Art. 1^{er}. Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leur culte. »

Nous n'avons trouvé aucun décret, aucune ordonnance qui affranchit les évêques ou archevêques de cette loi dont nous n'avons pas besoin de faire sentir toute l'utilité et toute la sagesse.

Qu'un citoyen s'avise de conserver chez lui un peu de poudre, quelque vieille rouillarde, ou quelque fusil bien innocent, M. le préfet a bientôt lancé ses agents à sa poursuite, et le malheureux est puni selon toute la rigueur de la loi. Mais, quand il s'agit d'un archevêque, M. le préfet ferme les yeux ; il fait plus, il prête la main à la violation.

Pour colorer cette infraction au décret du 23 prairial, le *Moniteur* nous fait savoir que le cercueil de M. de Quélen a été placé dans le caveau à la suite de ceux qui renferment les corps des archevêques de Juigné, du Belloy et de Talleyrand-Périgord. Cette mention n'a pas été faite sans dessein ; on a voulu couvrir, par l'insinuation de quelques précédents, une violation flagrante de cette loi si sage qui empêche que les églises ne soient comme autrefois des charniers infects où la noblesse, le haut clergé et la finance obtenaient, à prix d'argent, de pourrir avec autant d'orgueil qu'ils avaient vécu.

Napoléon, qui avait rendu ce décret qui intéressait à un si haut degré la salubrité publique, est aussi le premier qui l'a violé. On sait que l'ambitieux soldat, pour arriver au trône, se fit un marche-pied de l'autel, et que, pour soutenir ses prétentions royales, il enrégimenta une milice sacerdotale qu'il combla d'autant de faveurs que sa milice guerrière.

Du Belloy, évêque de Marseille avant la révolution, se fit le docile instrument de la politique de Bonaparte. A l'époque du concordat, il fut le premier à faire le sacrifice de son titre pour en faciliter la conclusion. Cet exemple du doyen des évêques eut une grande influence. Napoléon, pour l'en récompenser, le nomma archevêque de Paris en

1802, puis cardinal. En retour, le prélat courtisan saisit toutes les circonstances pour adresser les plus plates adulations au soldat heureux ; son discours au premier consul à l'occasion du consulat à vie, son mandement pour un *Te Deum* à la même époque, sont des modèles que nous recommandons à l'heureux successeur de M. de Quélen. Dans ce factum merveilleux de bassesse et let de flagornerie, messire du Belloy s'écriait dans son enthousiasme pour le restaurateur des églises : *Vivat Salomon !* Aussi, à la mort du louangeur archevêque, Napoléon, n'en pouvant faire un saint, malgré sa toute-puissance, le fit inhumer comme fliche de consolation dans le caveau de Notre-Dame, au mépris de son décret de prairial.

A la chute de l'empereur, le clergé, repu de bienfaits, de faveurs, de richesses, anathématisa le vaincu avec autant d'acharnement qu'il en avait mis à le bénir et à le flatter. Ceci devrait au besoin éclairer nos gouvernants sur le caractère du parti prêtre.

La Restauration, ce gouvernement de bigoterie, commit la même illégalité à l'égard de MM. de Juigné et de Talleyrand-Périgord ; mais au moins trouva-t-elle dans le clergé un appui dévoué.

Charles X était plus fier du nombre de ses prêtres que le conquérant de celui de ses soldats, et cependant les prières des uns et les armes des autres ne les ont pas empêché de tomber. C'est qu'en France il n'y a qu'une force, qu'un appui solide, c'est la volonté du peuple.

Certes, le gouvernement issu de la révolution de juillet ne pouvait moins faire pour M. de Quélen que l'Empire pour M. du Belloy, et la Restauration pour MM. de Juigné et de Talleyrand. Il est vrai que le belliqueux prélat avait commencé par faire une rude guerre à coups de mandements. Mais à force de cajoleries, de concessions, de promesses, on était parvenu à adoucir le fiel du rancunier archevêque. Lui aussi avait chanté son *Te Deum*. N'avait-il pas ondoyé monseigneur de Paris ? ne devait-il pas ajouter à cette faveur celle de baptiser solennellement le jeune prince ? Et peut-être, si la cour l'eût voulu, aurait-il promis d'éviter le voyage de Reims, et de renouveler à Notre-Dame la pompeuse cérémonie de 1804. Tant de gracieusetés ne valaient-elles pas une illégalité ? Et puis, est-ce que les lois sont faites pour les prélats ?

Le pays voit avec indifférence toutes ces petites menées pour capter la bienveillance du parti prêtre. Mais ce que la France ne veut pas, c'est qu'on viole les lois ; ce qu'elle ne veut pas, c'est qu'un magistrat se fasse le complice de cette violation et la consacre par sa présence ; ce que la France ne veut pas, c'est d'un gouvernement de sacristie et de soutane.

La chambre, en continuant la discussion de sa pâle adresse, est arrivée à la grande question d'Orient, question grave, vitale, et qui avait l'avantage d'une puissante actualité. De tous les orateurs qui ont traité cet important sujet, M. Mauguin est sans contredit celui qui l'a fait avec le plus de vérité et de lucidité. Ce qu'il a dit à la tribune, le *Censeur* l'avait exprimé il y a long-temps déjà, en termes clairs et précis, sur tout ce qui est relatif à l'Angleterre et à la Russie, à leur mutuelle ambition que rien

n'arrête, à leurs accroissements successifs, à leur rencontre dans l'Inde.

Et vraiment qui donc a voulu voir et n'a pas vu que la Russie poursuit, à l'égard de Constantinople, la réalisation d'un plan que de longues années semblent chaque jour rapprocher davantage de cette réalisation ? qui donc n'a pas vu qu'en refoulant en Asie l'empire ottoman, en s'incorporant la partie européenne de la Turquie, la Russie enlevait à l'Angleterre le monopole commercial de la Chine et de l'Indoustan ? qui donc n'a pas compris les craintes sérieuses, justes et fondées de l'Angleterre à cet égard ? qui n'a pas vu quels plans elle opposait dès lors aux plans de la Russie ? N'a-t-il pas été évident pour tous qu'afin de rendre, non pas infructueuses, mais moins profitables les conquêtes de sa rivale, l'Angleterre convoitait l'Égypte pour ouvrir à son commerce de l'Inde une route à travers l'isthme de Suez ?

Des deux parts on a suivi ses plans avec une ténacité que rien n'a rebutée ; des deux parts on a marché au but avec une constance que n'a découragée aucun obstacle, que n'a distraite aucun des événements qui ont à plusieurs reprises porté l'attention de l'Angleterre ou de la Russie d'un autre côté. Toutes les expéditions ont été faites pour amener le résultat que l'on cherche ; toutes les tentatives diplomatiques l'ont préparé.

Quand la guerre éclate entre l'Égypte et la Porte, il est naturel que les deux rivaux profitent de la situation pour marcher avec plus de rapidité à la réalisation de leurs plans. Mais il est naturel aussi que la France à qui son intérêt commande impérieusement d'empêcher la Russie et l'Angleterre de s'agrandir, d'arrêter leurs envahissements, il est naturel qu'elle prenne parti et intervienne dans la question. L'intégrité de l'empire ottoman n'est qu'un mot sans portée, que chaque jour démentent la diplomatie et la guerre ; la reconnaissance des conquêtes faites par le pacha d'Égypte ne peut être qu'un mensonge sans durée. La Russie ne veut pas la première, et la seconde ne sera jamais sérieuse pour l'Angleterre. Si elle proclame cette reconnaissance, ce ne sera qu'avec une arrière-pensée, celle de s'emparer plus tard de l'Égypte par la force ou par les traités.

Quel devrait être le rôle de la France dans les conjonctures difficiles où les affaires d'Orient ont jeté la diplomatie européenne ? Dans le cas où l'ambition russe et anglaise se fût hautement prononcée, pour qui la France devrait-elle prendre parti ? S'il n'était pas possible de lutter avec succès contre toutes deux, de quel côté devrait-elle porter ses forces ? pour qui ses flottes devraient-elles combattre ? à quelles conditions pourrait-elle le faire ? à quel prix lui était-il permis de mettre son alliance ? Voilà ce que M. Mauguin n'a pas dit, voilà sur quoi il a gardé un silence qui n'engage à rien. Toutefois, après avoir si bien tracé la position de tout le monde, si bien révélé le secret de toutes les parties intéressées, il était important de tracer le rôle du gouvernement français. La critique est une bonne chose, surtout lorsqu'après avoir indiqué les fautes, elle enseigne le remède.

Certes nous n'approuvons pas les tâtonnements du pouvoir, les incertitudes toujours renaissantes dans lesquelles

EXPOSITION

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE LYON. — 1839.

(2^e article.).

MM. BONNEFOND, GLEYRE, CIROT, LAVERGNE, LESTANG-PARADE, LAEMLEIN.

Si M. Bonnefond n'était point, en sa qualité de directeur de l'école de peinture, placé sur un piédestal qui le met en évidence et qui l'oblige de soutenir le prestige d'une réputation acquise par des succès antérieurs, nous nous abstenions de critiquer son tableau, de peur de faire écrier à la persécution et à la malveillance ou de nous faire croire son ennemi personnel. Mais cet artiste a trop de talent pour craindre qu'il nous sache mauvais gré de lui dire la vérité sans déguisement, quand il s'égare aussi nettement qu'il l'a fait dans son Voile de sainte Véronique.

Regardez cette tête de Christ qui se détache si durement sur un linéol blanc, et vous jugerez si le peintre avait bien compris la portée d'un pareil sujet qui présentait bien des écueils à traiter convenablement, et contre lesquels toute sa science et toute son habileté de pinceau est venue échouer. Pourquoi ce contraste si choquant entre cette tête et ce voile qui a dû conserver seulement une empreinte fugitive des traits souffrants et divins du Christ allant au Calvaire, et non point une image saillante ayant la prétention du *trompe-l'œil* ? Sous quelque rapport qu'on l'examine, il est difficile d'y trouver d'autre expression que celle d'une tête inanimée qui vient d'être détachée du tronc d'un cadavre ; et ce qui contribue le plus à l'illusion, c'est le ton blafard et livide des chairs, la teinte violâtre des lèvres, les yeux éteints et vitrés, enfin les cheveux et la barbe elle-même privés de cette sève vitale qui leur donne de l'élasticité. Tous les symptômes d'une décomposition se décèlent, et rien ne rappelle à votre imagination ce double caractère d'amertume mélancolique et de résignation céleste qui devait être imprimé sur la face du Rédempteur du genre humain. Ces observations ont rapport à l'esthétique, ou science des sensations, qu'il n'est pas donné à tous de comprendre. Quant au côté pratique de l'art, cette œuvre laisse beaucoup à désirer soit comme correction, soit comme pureté de dessin et de ton. Le nez nous a paru d'une longueur démesurée ; les yeux à demi fermés ont

l'apparence de deux plaies mal cicatrisées ; l'une des pommettes, qui est dans la demi-teinte, paraît plus préminente que l'autre. La lumière frappe la figure, et n'effleure pas la moindre mèche des cheveux et de la barbe qui n'ont aucune forme précise, et ressemblent trop à de l'étoffe imbibée uniformément d'une teinture bitumineuse.

C'est donc une création fantasmagorique et capable de donner le cauchemar à quelques sociétaires nerveux et impressionnables, si la commission prend la fantaisie bizarre d'en faire l'acquisition ; vous figurez-vous cette tête d'exécuté tombant en partage à une de nos petites-maitresses ou appendue dans le salon d'un de nos fashionables ? En vérité, M. Bonnefond a une réputation trop bien acquise pour la jouer ainsi, à tête ou pile, dans des sujets d'une conception si peu attrayante et qui exigent une faculté d'imagination très-vive qui n'appartient pas à son organisation. Qu'il nous retrace plutôt ces scènes animées des habitants de l'Italie, avec leurs costumes si pittoresques ; il nous retrouvera bien vite au nombre de ses admirateurs passionnés, et ne s'exposera plus à perdre les sympathies du public lyonnais dont il est l'enfant gâté.

Saint Jean l'évangéliste, de M. Gleyre, est une œuvre trop remarquable pour ne pas signaler à cet artiste quelques défauts qui nuisent à l'effet général. La tête de ce saint a un volume exagéré, et la pose en est un peu forcée en arrière ; les pieds, également outrés, contribuent, avec cette exagération de la tête, à rendre le corps pesant et rabougri ; la main droite, appuyée sur le livre des évangiles, paraît un peu disloquée et les doigts aplatis ; la physionomie manque un peu de noblesse et d'inspiration ; enfin le ton général des chairs est un peu noir. Mais en regard de ces légères imperfections, qui ne sont perceptibles qu'à un œil bien exercé, et qu'il serait facile de faire disparaître, nous louerons sans réserve la pose énergique et fière de cet évangéliste, la vérité du mouvement, la puissance et la vigueur du coloris, l'exécution large et harmonieuse des draperies, le modelé parfait du visage, de la barbe bien ondulée, le fini et le relief de la main gauche et des pieds, des contours bien sentis, enfin un aspect général imposant et produisant une impression profonde.

Peut-être, en examinant attentivement le style de cette figure, reconnait-on que les souvenirs de l'Italie, que M. Gleyre vient

de quitter, sont trop présents à sa mémoire ; mais qui voudrait lui faire un reproche de ces souvenirs, quand ils sont d'un mètre aussi estimé que Fra-Bartolomeo ? C'est sans contredit le meilleur tableau de sainteté exposé cette année ; l'auteur a prouvé qu'il possède une science de dessin profonde, un coloris puissant et harmonieux, et qu'il traitera les sujets religieux en maître. Nous lui connaissons déjà une grande originalité d'idées et une brillante exécution dans d'autres tableaux acquis antérieurement par un de nos compatriotes, M. Dumas, amateur éclairé des arts, qui avait acclimaté la grande musique de Beethoven dans notre ville, et dont la perte a été si regrettable pour l'art musical, privé d'asile depuis cette époque. La ville devrait encourager les débuts de M. Gleyre dans le genre religieux, et acquiescer ce tableau pour en orner le Musée ou en faire don à notre cathédrale. Cependant nous recommanderons de ne point y adjoindre le cadre semi-gothique qui l'environne, et dont l'exécution des figures sculptées sur bois, admirable si on les considère chacune séparément, n'empêche pas que la forme générale soit d'un très-mauvais goût. C'est un pastiche de tous les styles, depuis le bysantin, le gothique, la renaissance, jusqu'au plein-cintre et l'ogive, fort étonnés d'être accolés ensemble, et surmontés d'une croix grecque ; en un mot, c'est un vrai galimatias de toutes les époques de l'art, que nous devons à M. Fromenger, artiste parisien.

Dans son tableau du Ciel et la Terre, ou les Amours des anges, M. Cibot a choisi pour sujet de sa composition, comme lord Byron pour sujet de son drame, le passage suivant de la Genèse : « Et il advint que les fils de Dieu virent les filles des hommes qui étaient belles, et ils en choisirent parmi elles qu'ils prirent pour femmes. »

Deux figures en même temps terrestres et divines planent au-dessus de notre sphère embourbée, comme le fait appréhender ce fond sombre et ardoisé, semblable à un abîme, qu'a imaginé le peintre pour faire mieux valoir les personnages. Ce groupe est généralement d'un style noble à la fois et gracieux ; le coloris est fin et brillant, et l'expression des têtes distinguée et séduisante. La figure de la femme est d'un galbe agréable sans raideur, et d'un bon mètre ; elle a du charme dans le mouvement, et l'on peut dire qu'elle est belle et qu'elle était bien digne d'entraîner un habitant des cieux à violer les lois célestes.

flotte notre diplomatie, les revirements qui se font sentir dans notre politique ; mais quand M. Mauguin se tait sur le rôle du gouvernement, quand il ne dit pas nettement et franchement ce qu'il fallait faire, nous ne voyons plus en lui qu'un adversaire qui fait de la science pour la science et de l'opposition parce qu'il n'est pas ministre.

On n'est homme d'état qu'à la condition d'avoir un système sur les questions qui divisent les puissances ; on n'est homme de tribune qu'à la condition d'opposer un système à celui que l'on condamne ou que l'on critique.

La question d'Orient peut rester long-temps indécise ; les événements peuvent marcher en France de telle sorte que M. Mauguin se trouve un jour à la porte d'un ministère ; il ne veut pas se la fermer en émettant des opinions dont on garderait souvenir.

Le *National* contient ce matin un compte-rendu complet de la manifestation réformiste que des gardes nationaux appartenant aux légions de Paris et de la banlieue ont faite hier dans l'après-midi. La feuille démocratique publie le discours adressé par M. Vallé, capitaine de la 4^e légion, aux président et secrétaires du comité de la réforme radicale. Voici ce discours avec les réponses qui y ont été faites :

Monsieur le député,

Dix années d'expérience ont permis de reconnaître les vices radicaux d'un système électoral fondé sur la base fautive et dangereuse des privilèges ; aussi la question de la réforme occupait-elle déjà les esprits depuis long-temps, lorsque des citoyens se sont réunis afin de revendiquer pour tous un droit dont le plus grand nombre est, sans le moindre prétexte plausible, déshérité en France, dans ce pays où l'égalité serait préférable à la liberté, si quelque chose était préférable à la liberté.

Il appartenait à Laffitte, à Dupont (de l'Eure), à Arago, à Martin, de se charger de la direction d'une manifestation aussi nationale, et d'en assurer le succès à la tribune. Nous venons, au nom de nos concitoyens, vous dire que vous pouvez, dans l'accomplissement de cette grande œuvre, compter sur leur loyal et énergique concours.

Non, Monsieur, le député, quel que soit, au sujet de la réforme, le langage sottement dédaigneux du ministère, il n'est pas aujourd'hui un citoyen qui ne sache qu'il est injustement dépouillé du plus précieux de ses droits, et que le moment est venu de le reconquérir par les voies légales.

Pour atteindre ce but si glorieux, il suffira, de notre part, d'une union calme et ferme à la fois : nous vous la jurons ; de la vôtre, il suffira du courage civique dont vous avez donné tant de preuves au pays ; nous savons que nous pouvons y compter, et que votre carrière s'accomplira comme elle a commencé, par une abnégation complète de vous-même, et par un dévouement sans bornes aux intérêts du peuple.

Recevez, Monsieur le député, nos remerciements et l'assurance de notre vive sympathie.

M. Laffitte a répondu :

Je vous remercie, Messieurs, de la confiance que vous me témoignez.

Il m'est doux de vous revoir dans cette maison qui fut le quartier-général de la révolution de juillet, révolution immortelle, qui, en éveillant chez tous les peuples de généreuses sympathies, a mis entre les mains de la France le sort du monde.

Faite par le peuple et pour le peuple, cette révolution n'a pas encore porté ses fruits. Elle imposait des devoirs, elle proclamait des droits : ces devoirs, vous les avez loyalement remplis ; ces droits, ils ne sont pas encore reconnus.

En demandant la réforme électoral, Messieurs, vous vous montrez fidèles à l'esprit de la révolution de juillet, dont les destinées ont paru un moment compromises par ceux qui avaient mission de la consolider.

Du reste, Messieurs, les réformes, lorsqu'elles sont devenues nécessaires, sont le meilleur préservatif des révolutions. En suivant les voies légales, nous arriverons au progrès, j'en suis convaincu. Le progrès est dans la puissance de l'esprit public, et il est digne des mœurs de la liberté d'obtenir la réalisation du droit avec cette fermeté calme, cette modération courageuse, qui sont à la fois le signe et le gage de la force.

M. Martin (de Strasbourg) :

Je vous remercie, Messieurs, de cette manifestation, non pour moi, mais pour la cause que nous défendons.

A voir ce qui se passe, vous avez pu penser que nous avions besoin d'un encouragement. Celui que vous nous apportez, à

nos collègues et à moi, en nous promettant votre adhésion et votre appui, est décisif pour nous.

Non que nous ne fussions bien résolus à persévérer, car nous avons pour nous le droit et la raison, et avec de tels auxiliaires, on ne recule devant aucune difficulté, devant aucun obstacle, et quelque pénible que puisse être la lutte, on est sûr de triompher tôt ou tard. Mais avec votre appui, avec vous, le succès est plus facile ; le succès n'est peut-être pas éloigné, car c'est en vous qu'est la force.

Je vous le demande, en effet, où chercher ailleurs la puissance ?

Ce n'est pas dans ces chambres où il n'y a plus ni parti, ni drapeau ; ce n'est pas dans ces ministères qui n'ont jamais ni une opinion, ni une idée à eux. Aujourd'hui, il n'y a plus de force, plus de puissance que dans le pays ; et quand vous demandez la réforme, c'est le pays lui-même qui vient revendiquer ses droits.

La réforme électorale est le terrain où doit se vider enfin le combat qui dure depuis dix ans entre l'aristocratie ancienne ou nouvelle et le peuple, entre le privilège et le droit. Si la pétition que nous soutiendrons demande seulement que tout garde national soit électeur, ce n'est pas que nous entendions maintenir aucun privilège dans la loi : c'est parce que, sous la constitution actuelle, toute la force organisée du pays se trouve représentée dans la garde nationale, et qu'il serait par trop étrange de priver plus long-temps de l'exercice de leurs droits ceux à qui est confiée la défense de nos institutions.

Que la garde nationale vienne donc elle-même assurer le succès de la réforme ; qu'elle exprime ses vœux : le jour où elle le voudra, la France aura recouvré sa dignité au dehors, et à l'intérieur le peuple aura repris ses droits et ses libertés.

M. Dupont (de l'Eure) :

Messieurs,

Vous avez raison de croire à la sincérité de mes vœux pour la réforme électorale. Elle est, dans ma conscience comme dans la vôtre, le premier besoin de notre pays, et je n'hésite pas à dire que si nous voulons assoier le gouvernement représentatif sur une base solide et en assurer la durée, cette réforme doit être sincère, étendue et conforme au principe de la souveraineté nationale. Je m'unis donc bien volontiers à tous ceux de vos collègues qui veulent soutenir votre pétition à la chambre des députés.

Je suis profondément touché du témoignage de confiance que vous voulez bien me donner, et je vous en remercie avec le sentiment de la plus vive reconnaissance.

M. Arago :

Messieurs,

Je suis vivement touché des sentiments que vous venez d'exprimer ; j'en conserverai une éternelle reconnaissance. Je m'élève cependant tout de suite au-dessus de ce que je dois trouver de flateur dans votre manifestation, en déclarant qu'elle me flatte particulièrement par sa date. Je suis heureux de voir que les paroles prononcées hier à la tribune par plusieurs ministres n'ont pas plus ébranlé vos convictions que les miennes.

Ce que vous demandez, ce que nous demandons avec vous, est une conséquence logique, nécessaire, inévitable du principe fondamental de notre organisation politique, du principe de la souveraineté nationale. C'est par la réforme électorale, telle que nous l'avons conçue, telle que vous voulez bien l'approuver, que la France sortira de l'état de marasme où elle languit, que nous redeviendrons la grande nation.

Quand la puissante voix du peuple se sera fait entendre, toutes les préoccupations, toutes les rancunes, toutes les oppositions ministérielles disparaîtront comme de vaines fantômes. MM. les ministres et leurs adhérents ont-ils donc oublié la large part que l'opinion publique trouve toujours les moyens de se faire dans les pouvoirs constitués ? Les chambres voulaient l'hérédité de la pairie, et l'hérédité a disparu : il s'est trouvé des ministères qui auraient volontiers abandonné Alger, et aujourd'hui on se voit forcé de déclarer solennellement que le nord de l'Afrique est à tout jamais réuni à la France. On travaillait déjà, il y a peu d'années, à la construction des quatorze forteresses qui devaient entourer la capitale ; la population parisienne déclara que cela lui déplairait, et les forteresses s'écroulèrent.

Je viens de vous dire, Messieurs, comment nous obtiendrons la réforme. Ayons la fermeté, la modération, la confiance que notre bon droit doit nous inspirer, et le succès est certain. Si 300,000 signatures ne paraissent pas suffisantes, présentons-nous l'année prochaine avec un million d'adhésions, et vous verrez que la souveraineté du peuple n'est pas un vain mot !

Nous croyons que les discours qu'on vient de lire peuvent être présentés avec une égale confiance aux partisans et

tain intérêt historique dans leur substitution à l'éternelle feuille de vigne ou de figuier. En somme, M. Lavergne ne pouvait mieux réussir, si c'était là son intention, à faire un tableau d'église, incapable de réveiller des idées mondaines dans le cœur des fidèles qui auront le bonheur de le contempler. Néanmoins, nous engageons sérieusement cet artiste à se livrer à l'étude consciencieuse du nu, quelque aversion qu'il puisse en avoir, s'il veut créer des œuvres plus remarquables et plus conformes à l'imitation du beau dans les arts.

Parmi les scènes bibliques ou de l'histoire sainte que nos peintres paraissent affectionner aujourd'hui, nous citerons comme une production digne de captiver les regards *Ruth* et *Booz* de M. Lestang-Parade. Il est fâcheux que le livret explicatif ne vienne point au secours de l'intelligence du spectateur, pour lui rappeler le texte de l'écriture sainte et lui faire comprendre pourquoi *Ruth* pose comme une statue, accroupie auprès de *Booz* qui l'admire assez froidement dans sa nudité malséante ; l'action se passe sans doute au moment où *Ruth*, après avoir glané dans les champs de ce riche propriétaire, se présente sous sa tente pour être sa femme et lui fait une déclaration qui n'est plus dans nos mœurs actuelles, mais qui avait cours à cette époque éloignée qu'on appelait l'âge d'or. Si vous aimez mieux, ceci vous représente un *Bédouin* avec son esclave, et ce sera tout aussi naturel, vu l'absence des attributs qui devraient caractériser la situation. Comme il vous plaira ; mais il est bon que vous sachiez que l'aspect général est agréable et harmonieux de ton, que la figure du vieillard est bien traitée, d'un dessin correct, les contours bien étudiés, l'expression de la tête calme et noble, comme celle des Orientaux. On peut reprocher un peu de mollesse de dessin et de coloris dans la figure de *Ruth* ; ses chairs ont une couleur trop uniformément jaunâtre comme de l'ivoire, et manquent de cette blancheur sanguine naturelle aux blondes ; le modelé des jambes et des hanches laisse bien quelque chose à désirer, et la vie ne circule pas assez sous ce tissu cellulaire dont les formes sont trop arrondies et ne font pas du tout soupçonner le jeud es muscles et des os. Et cependant cette femme vous charme par sa silhouette et sa physiologie empreinte d'une expression de suavité qui captive.

Cet artiste a été moins heureux dans son tableau des *Derniers moments* du peintre *Santerre*. On croirait qu'il a

aux adversaires de la réforme électorale ; les derniers reconnaîtront au moins qu'il est impossible de défendre un principe avec plus de dignité et plus de sagesse. Une cause est presque gagnée quand il suffit de sagesse et de modération pour la faire triompher.

Chronique Lyonnaise.

L'hôtel du Panier-Fleuri, place Saint-Jean, a été soumis à une visite domiciliaire des plus minutieuses, faite par M. le commissaire du quartier des Célestins, muni d'un mandat de perquisition décerné par M. Français, juge d'instruction. On a, pendant une heure, cherché des munitions et des armes de guerre. Il n'est pas besoin de dire que les recherches ont été infructueuses, vu que cet hôtel n'est fréquenté que par des personnes fort tranquilles et fort étrangères à la politique.

La police faisait, une heure après, chez une autre personne de la place Saint-Jean, une visite inutile. Dès le point du jour, un autre commissaire de police s'était également transporté chez M. Godoy, à la Guillotière, toujours pour saisir des armes et des munitions de guerre. Elle y enlevait, en effet, un pistolet sans chien, une liste de souscription pour les ouvriers sans travail, une autre liste contenant les noms de quelques citoyens qui se sont chargés de subvenir à l'entretien d'un malheureux enfant dont le père est mort dernièrement.

MM. les commissaires de police qui viennent chercher des armes devraient, ce nous semble, respecter les papiers, surtout quand ce sont des listes de souscription ; mais ne faut-il pas que la police se venge sur quelque chose de l'inutilité de ses recherches ?

GYMNASSE ÉQUESTRE FRANCONI.

Jeudi 16 janvier.

Robert Macaire, scène comique.

Et Jaleo de Jérès, dansé par M^{me} Franconi.

Leçon d'Equitation, par M. L. Franconi et M^{me} L. Franconi.

La Fête vénitienne, par M. Bastien.

Blanche, dressée par M. Franconi.

La Poste royale, sur six chevaux, par M. Antoine.

Mort et Vivant, par les deux clowns.

Intermèdes des clowns.

Exercices divers.

Paris, 13 janvier 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Patriote jurassien* a publié, dans son numéro du 20 décembre dernier, une pétition que les habitants de Morez ont adressée à la chambre des députés pour demander le retrait des ordonnances des 26 avril et 13 mai 1839, qui régissent les bases des traitements à accorder aux receveurs municipaux.

Le conseil-général du Jura, dans sa dernière session, reconnaissant cette réclamation juste et opportune, en a ordonné l'insertion dans son procès-verbal et s'est engagé à l'appuyer auprès du gouvernement.

Toutes les communes sont intéressées dans l'importante question que le conseil municipal de Morez a soulevée ; car il s'agit d'un accroissement de charges et de dépenses dans leurs budgets. Selon les ordonnances dont on demande le retrait, les remises accordées aux receveurs des communes seraient, à dater de 1840, augmentées de moitié et même plus, et l'augmentation générale qui pèserait sur les contribuables atteindrait au chiffre énorme de dix millions que le ministère a cru pouvoir imposer au pays par une simple ordonnance réglementaire. C'était certes se montrer peu ménager des deniers des communes et peu soucieux des droits de la chambre au contrôle de laquelle on s'était soustrait sans façon. Il est bon que la chambre des députés soit appelée à décider si, dans cette mesure, les règles du droit constitutionnel ont été observées.

— Les élections de la garde nationale de Metz, dit le *Courrier de la Moselle*, sont terminées dans les compagnies

ses figures ont été broyées sur la palette avec de l'encre ou du cirage. La composition est sans intérêt, et ne vous fait éprouver aucune sensation, quoique le sujet en soit dramatique ; aucun des personnages n'arrête les regards, et le peintre mourant n'a pas même la faculté de vous émouvoir. C'est une toile dont la grandeur a sans doute paralysé le génie du peintre vivant.

La commission avait eu tort de faire placer, en premier lieu, hors de la vue, le tableau de la Chasteté de Joseph, par M. Laemlein, si elle l'avait fait dans l'intention d'écartier des yeux des sociétaires tout ce qui pourrait outrager leur pudicité et leur chasteté timide. Elle peut se rassurer depuis qu'on a descelé ce tableau, et se convaincre facilement que son ordonnance ne renferme rien qui puisse choquer la pudeur la plus susceptible de s'effrayer. L'image de la femme de Putiphar que nous a retracée le peintre est fort peu attrayante, et respire tout autre chose que la passion qui la portait à d'impudiques desirs vis-à-vis de Joseph, dont tout l'extérieur physique est plutôt repoussant que capable d'inspirer un transport amoureux. Le peintre lui a donné les traits d'une vieille duègne unis au dédain d'un moderne tartufe, et l'on craint en outre de le voir tomber, en remarquant le mouvement du corps qui fuit pendant que les jambes restent à la même place, ce qui devait être l'opposé puisqu'il est retenu par son manteau.

Les épaules de la Putiphar sont badigeonnées d'un ton huileux et sudorifère qui leur donne quelque ressemblance à celles de nos sablonniers hâlées par le soleil ; le dessin général est faible, et l'attitude dans laquelle cette créature infidèle se trouve donnerait à penser qu'elle ressent certaines douleurs aiguës, plutôt que des impressions luxurieuses, et qu'elle se cramponne fortement à son docteur, espérant que sa présence apportera quelque remède à ses maux. Du moins voilà l'explication ingénieuse que faisait très-naïvement de ce tableau une jeune personne à sa mère, et que nous avons recueillie pour la satisfaction de quelques membres *supercoquettueux* (1) et hyperpudibonds de la commission. Nous ajouterons cependant qu'il y a quelques bonnes qualités dans cette composition, et que les accessoires sont fort bien traités.

(1) Expression fantastique de M. Théophile Gautier.

Mais l'attitude de l'ange est moins heureuse ; on ne comprend pas pourquoi les jambes forment un angle droit avec le corps, puis se recourbent de nouveau pour prendre la figure d'un siège sur lequel repose cette beauté terrestre. Une posture si disgracieuse n'est point motivée, puisque cette fille de la terre se suspend amoureuxment de ses deux bras enlacés au cou du séraphin. Il était donc inutile de plier ainsi le corps en deux, et faire porter aussi péniblement que le ferait un mortel un si doux fardeau à cet ange dont les ailes devraient cependant faciliter la course rapide dans les régions aérées. Le raccourci des jambes laisse aussi quelque chose à désirer sous le rapport de l'exactitude des contours ; mais ces petits défauts n'empêchent pas que l'exécution générale ne soit satisfaisante, et que cette grande toile ne soit une des meilleures de l'exposition.

Nous serons moins prodigues d'éloges pour l'Adam et Eve chassés du jardin d'Eden, tableau de grande dimension de M. Lavergne, élève de l'école de Lyon. La figure d'Eve est d'un dessin défectueux ; la pose est trop tourmentée et la tournure grotesque ; la tête est commune et n'a pas même l'expression de la honte unie à l'attrait de la séduction ; les jambes sont modelées comme des balustres, et rien ne justifie, dans cette créature peu céleste, la victoire qu'elle a remportée sur notre premier père dont la faute a cruellement rejaili sur nous autres pauvres mortels. Assurément la voix du serpent boa qui est aux pieds d'Eve a dû être plus subtile que ses baisers et agir plus vivement que ses attraits sur l'imagination d'Adam pour le décider à goûter du fruit défendu, ce qui est, du reste, très-conforme à la tradition religieuse.

Adam n'est guère préférable sous le rapport du dessin et de l'exécution ; son visage, qui devrait porter l'empreinte du désespoir mêlé d'un peu de courroux, et maudire l'arrêt qui le condamne lui et toute sa race à des tribulations innombrables, indique une apparence de résignation qui vous irrite. Pourquoi cet écart si considérable entre les deux jambes ? Serait-ce pour l'éloigner plus vite d'un lieu enchanté qui lui rappelle amèrement sa faute, et où il devrait chercher plutôt à se cramponner avec rage ? ou bien est-ce seulement une incorrection de dessin qui fait que la jambe de derrière ne s'emmanche point avec la partie inférieure du corps ? Ces larges peaux d'agneau qui voilent une partie des nudités de ces grands coupables, ont un cer-

des deux légions, l'artillerie et la cavalerie. Le succès a dépassé l'attente des patriotes. Partout l'opposition a été maîtresse du terrain; le juste-milieu, certain de sa défaite, s'est même généralement abstenu de prendre part aux scrutins.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 13 JANVIER.

On a commencé à Torton par offrir à 80 92 1/2; puis on a redemandé à ce prix, et le premier cours au parquet a été 81.

Les affaires ont été très-animées, mais sans produire de grandes variations dans les cours, puisque le plus élevé sur le 3 a été 81 5, et que le plus bas a été 80 95. C'est à ce dernier cours que la rente a fermé au parquet.

A quatre heures, elle était à 80 97 1/2.

Cour des Pairs.

Audience du 13 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

AFFAIRE DES 12 ET 13 MAI.

Seconde catégorie.

Dès le matin, la rue de Tournon qui conduit au Luxembourg est parcourue en tous sens par de nombreux agents de police, quelques-uns portant l'uniforme, la plupart déguisés en bourgeois. Tous les gardes municipaux casernés rue de Tournon ont reçu l'ordre de demeurer dans leurs quartiers, attentifs au qui-vive et tout prêts, au premier signal, à réprimer le moindre mouvement. A l'entrée du Luxembourg ont été placés quatre factionnaires, deux de la ligne, deux de la garde nationale. L'exhibition des cartes est sévèrement exigée, et ce n'est qu'après qu'elles ont été examinées par deux surveillants du palais que la permission est donnée. Ce matin, à huit heures, un demi-bataillon de soldats de ligne est venu prendre ses quartiers au Luxembourg; des cartouches leur ont été distribuées, ainsi qu'à la compagnie de vétérans chargée du service ordinaire du palais.

C'est dans la nouvelle salle provisoirement construite et décorée que doit siéger la cour. L'hémicycle, occupé par le bureau et par la tribune des orateurs, est garni de banquettes destinées à recevoir les accusés et les gardes chargés de les surveiller. Le banc des avocats est en avant de ces banquettes. A la gauche des accusés est placé sur une estrade le fauteuil du président; vis-à-vis se trouve le bureau destiné au parquet. Le contingent ordinaire des huissiers n'a pas été jugé suffisant par M. le grand-référendaire, plusieurs huissiers supplémentaires ont été requis pour aider au service pendant toute la durée du procès. Il est remarquable que parmi ces messieurs se trouvent deux anciens acteurs, l'un connu dans le temps au théâtre de l'Odéon sous le nom d'Edouard, l'autre célèbre, il y a douze ans, au théâtre de l'Opéra-Comique par ses cols à la Colin en sa houlette de berger, aujourd'hui huissier en livrée portant l'épée d'acier et le collier de cuivre.

Les défenseurs se sont rendus de bonne heure à l'audience. Sur leur banc, nous remarquons un jeune ecclésiastique en soutane, venu pour assister le défenseur de son frère, le nommé Quarré.

A une heure, les accusés sont introduits; chacun d'eux est tenu au bras par un gendarme. Ce sont presque tous de très-jeunes gens; ils sont vêtus avec soin. Blanqui marche en tête; c'est un petit homme pâle de figure et d'une apparence malade. Il occupe sur le banc des accusés la première place à droite. On introduit ensuite les témoins, parmi lesquels sont plusieurs dames très-élégamment vêtues. Un huissier leur fait prendre place dans le couloir de gauche.

La curiosité publique a été faiblement excitée; les tribunes sont presque entièrement dégarnies. Les abords du palais ne sont pas plus animés qu'aux jours des séances les plus ordinaires.

A une heure et demie, le chef des huissiers annonce la cour, et nous voyons entrer, en tête des pairs, M. Pasquier revêtu de sa simarre soie puce, à queue, et s'avancant d'un pas lent qu'il veut rendre majestueux. M. le président, après s'être assis, se couvre la tête d'un bonnet tout nouveau et tout neuf, dont la forme, inconnue jusqu'alors, excite un peu l'hilarité dans les tribunes. C'est une espèce de turban arménien en velours violet, bordé d'hermine, qui servira certainement de modèle, en ce temps de carnaval, aux amateurs de grotesques déguisements.

Après l'entrée de la cour, les membres du parquet sont introduits, et vont prendre place sur les sièges qui leur sont réservés. Ce sont M. Frank-Carré, procureur-général, et MM. Nonguier et Boucly, substitués.

M. Pasquier proclame la séance ouverte, et dit à M. Cauchy, greffier, de faire l'appel nominal.

M. le président adresse aux accusés les questions d'usage. Voici leurs noms, prénoms et qualités :

Blanqui (Auguste), né à Nice, 35 ans;
Charles (Jean), marchand de vins, 33 ans;
Quarré (Alexandre), cuisinier, 22 ans;
Mouline (Eugène), ingénieur, 28 ans;
Quignot (Louis), chef de cuisine, 30 ans;
Piéfort (François), charpentier, 21 ans;
Focillon (Victor), charpentier, 21 ans;
Espinousse (Jean), tailleur, 21 ans;
Hendrick (Jean), cordonnier, 25 ans;
Lombard (Louis), ciseleur, 22 ans;
Simon (Jean), chapelier, 23 ans;
Hubert (Georges), chapelier, 22 ans;
Huart (Camille), graveur, 19 ans;
Béasse (François), serrurier, 20 ans;
Petremann (Emile), cordonnier, 22 ans;
Bordou (Jean), homme de peine, 18 ans;
Lehericy (Pierre), peintre en bâtiments, 32 ans;
Evanno (Jean), bousillier, 34 ans;
Dupouy (Bertrand), tailleur, 21 ans;
Druy (Charles), tailleur, 30 ans;
Bonfond (Pierre), chef de cuisine, 28 ans;
Herbulet (Jean), ébéniste, 29 ans;
Vallière (François), imprimeur, 31 ans;
Elie (Charles), marchand de vins, 22 ans;
Godart (Charles), ouvrier bonnetier, 40 ans;
Patissier (Pierre), frotteur, 22 ans;
Gérard (Stanislas), vernisseur sur cuir, 34 ans;
Dubourdier (Jean), tailleur, 20 ans;
Dugrospré (Eugène), ciseleur, 29 ans;
Buisson (Louis), peintre sur porcelaine, 22 ans;
Bouvrard (Auguste), monteur en cuivre, 25 ans.

Trois accusés sont absents; ce sont: Bonfond (Jean-Baptiste), traitant, âgé de 30 ans; Argout (Jean), compositeur, né en Prusse; Nettré (Jean), clerc d'huissier.

M. le président: Accusés, soyez attentifs à tout ce que vous allez entendre.

M. Cauchy, greffier en chef, donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation, desquels il résulte que les accusés

susnommés sont prévenus d'avoir commis à Paris, au mois de mai dernier, un attentat dont le but était soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en s'armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres;

Crimes prévus par les art. 87, 88, 89 et 91 du code pénal.

Durant cette lecture, M. le président fait une observation qu'il nous est impossible d'entendre; la salle est sourde, et, par une étrange négligence, n'a point été disposée d'après les lois de l'acoustique, arrangée à la hâte, mal badigeonnée et mal calfeutrée, et nous remarquons que plusieurs pairs se plaignent du froid qui arrive du dehors par plusieurs ouvertures. La tribune des journalistes est fort mal placée.

A quatre heures, la lecture des pièces de la procédure n'était pas encore terminée. Il ne sera procédé que vers cinq heures à l'interrogatoire des accusés.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 11 janvier.

M. DE LAMARTINE succède à la tribune à M. Mauguin.

Messieurs, dit-il, la chambre comprendra que je n'ai pas la prétention de suivre l'honorable préopinant dans le vaste cadre qu'il s'est tracé, je m'occuperai de la seule question d'Orient.

La crise qui s'opère en ce moment dans cette partie du monde, est la plus grave qui se soit agitée depuis long-temps dans le monde, l'union de l'Asie et de l'Europe, l'intérêt de l'équilibre européen; voilà ce qui est impliqué aujourd'hui en Orient.

On vous a dit tout-à-l'heure que la France avait voulu prendre à elle seule une position dans les affaires d'Orient, et que c'était là la cause de toutes les oscillations qui s'étaient manifestées dans cette question.

L'orateur, définissant d'abord ce qu'il faut entendre par ces mots: « Intégrité du territoire ottoman », soutient qu'il n'est pas possible d'entendre ainsi la position précaire qu'on voudrait faire à la Turquie; il rappelle la double mission envoyée après la bataille de Nézib à Alexandrie et à Constantinople, et les promesses contradictoires faites par les deux agents du cabinet français dans ces deux capitales; il émet l'opinion que le cabinet n'est pas aussi affaibli qu'on pourrait le croire de l'état où en sont venues les affaires en Orient.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique: Je demande la parole.

M. DE LAMARTINE, continuant: Le cabinet proclame tout haut l'intention de concilier les droits nouveaux avec les droits anciens, c'est-à-dire de reconstituer l'empire turc avec un homme qui n'est ni européen, ni arabe, ni chrétien, ni musulman, mais qui est un grand homme ou au moins un heureux aventurier. (Mouvements divers.)

J'examinerai donc s'il doit y avoir une nationalité arabe et si la France doit se prêter à la créer et à la soutenir; je me demande de quel avantage serait pour nous la création d'une troisième puissance dans la Méditerranée pour l'opposer à la puissance turque.

La France a deux intérêts, l'intérêt de conservation et l'intérêt d'agrandissement. Constituer une puissance égyptienne en présence de Constantinople expirante, c'est constituer l'anéantissement de l'empire turc et la placer sous la tutelle ambitieuse de l'Europe, c'est constituer un foyer de collisions d'où la guerre sortira un jour; cette conduite est donc contraire à notre intérêt de conservation.

Mais ce n'est pas tout: en inoculant à la Turquie cette civilisation factice, en lui donnant ces déclarations de principes rédigées dans quelque chancellerie de Pétra, on ne constitue pas l'esprit turc, on le tue; on fait ce que l'on ferait si, pour affermir l'empire de Rome, on lui faisait promulguer le principe du protestantisme.

Allons au fond des choses; cette tribune peut tout souffrir et la France peut tout entendre. Qu'est-ce qui trouble le plus depuis dix ans la tranquillité? C'est que bien que notre gouvernement tienne sa place légitime en Europe, il n'est pas encore entré complètement dans la confiance des puissances européennes. (Rumeurs diverses.) Dans les affaires de la Pologne, de la Romagne et de la Belgique, la France a agi franchement et patiemment; mais si dans l'immense question d'Orient les puissances nous voient mettre en jeu une politique à deux tranchants et donner en même temps des espérances à Constantinople et à Alexandrie, ne craignez-vous pas que les puissances menacées dans leurs intérêts ne fassent retomber sur la France la responsabilité? Ce qui n'est que le tort du cabinet qui aurait dû parler franc et fort dans cette question d'Orient, car, en pareil cas, la franchise fait la force.

J'ai prouvé que la politique actuelle est contraire à notre intérêt de conservation, elle ne l'est pas moins à notre intérêt d'agrandissement. Il est en effet une pensée qui vit dans tous les cœurs en France et dans tous les esprits, c'est que le pays est mal à l'aise dans les limites que lui ont faites les traités de 1815; cette réaction de la vengeance et de la victoire nous a resserrés au delà de ce que nous devions l'être; ces traités ne sont pas éternels, et un jour viendra, si la question d'Orient est comprise comme elle doit l'être, où les limites de notre territoire reculeront devant des négociations bien conduites.

Sans doute ce que la France a perdu depuis 1830 en force et en influence à l'extérieur, elle l'a regagné au centuple, je le reconnais, en élan, en enthousiasme et en facultés expansives; mais ce n'est pas par la guerre qu'elle doit agir, et c'est sur le terrain de la paix qu'elle doit reconquérir ce que la guerre lui a fait perdre.

L'honorable député, en se résumant, blâme le ministère d'avoir réclamé si haut le principe de l'intégrité ottomane, quand il favorisait par ses négociations les prétentions contraires; mieux aurait valu laisser sur la carte d'Europe un turban pour garder la place où fut l'empire turc; il ne fallait pas emprisonner la flotte turque dans les Dardanelles, il ne fallait pas, dit l'orateur, avoir une politique à double face, qui ne satisfait ni ceux de l'alliance russe ni ceux de l'alliance anglaise, dont je me déclare le plus intrépide partisan; il ne fallait pas vouloir créer une nationalité, une sorte de légitimité arabe en Egypte.

M. DE LAMARTINE: En créant cette nationalité, vous allumez nécessairement une guerre d'un siècle entre l'Angleterre et l'Europe; car l'Angleterre aimera mieux une guerre d'un siècle dans la Méditerranée que l'anéantissement de son commerce. (Bruit.) Un jour viendra, je l'espère, où la France, mieux conseillée, mieux éclairée, comprendra qu'il y avait bien moins de danger à décider une fois la question, que de vivre des années dans la crainte d'une guerre européenne; la France comprendra que son rôle était de tendre la main à ces populations qui gémissent sous le sabre égyptien, au lieu de chercher à créer une nationalité arabe qui n'est pas possible.

Je sais que telle n'est pas l'opinion générale; mais quelques murmures que je puisse exciter, je ne crains pas de proclamer tout haut ma pensée, car je sais que dans notre pays la vérité finit tôt ou tard par se faire jour.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique: Lorsque

cette question a été portée pour la première fois à cette tribune, l'orateur qui en descend vous a fait entendre déjà les prédictions, les projets de partage qu'il vient de vous répéter encore.

M. LE MINISTRE soutient qu'il était juste, équitable, et de plus, dans l'intérêt de la France, de s'opposer au partage de l'empire ottoman. Personne, dit-il, n'avait le droit de mettre la main sur l'empire ottoman pour en partager les lambeaux. C'est là le langage qu'a dû tenir le gouvernement dans toutes les négociations. Maintenant y a-t-il contradiction entre ce langage et celui d'aujourd'hui? Non, certes!

Messieurs, ce n'est pas dans notre pays, où un si brillant météore a fondé des choses si grandes, des positions si élevées, qu'on peut accepter cette expression d'heureux aventurier donnée à Méhémet-Ali. Méhémet-Ali est un grand homme. (Très-bien! très-bien!)

M. le ministre dit qu'il était impossible de ne pas tenir compte de ce fait accompli, la civilisation guerrière de l'Egypte. Ce que veut avant tout le gouvernement, c'est prêter un appui utile à la conservation de l'empire ottoman et à toutes les forces constituées dans son sein. Je le demande, eût-il été d'une bonne politique d'aller brûler la flotte égyptienne? Non, messieurs; ce qui aurait abattu une force quelconque de l'empire ottoman eût été une porte ouverte à de certains desseins. La France a donc agi sagement, et le cabinet s'est montré fidèle à la pensée nationale.

Maintenant, un mot de réponse à ce qu'a dit M. Mauguin. Il vous a montré deux grandes puissances étendant les bras pour s'atteindre, et il est entré à cet égard dans des détails curieux. Mais que résulte-t-il du tableau qu'il a tracé? c'est qu'on peut attendre et que l'on n'a pas à redouter de si tôt la prétendue réunion d'intérêts dont il nous a menacés et que tant de points de contact et de rivalités rendent si éloignée et si incertaine.

Personne dans cette enceinte ni ailleurs n'a songé à défendre l'empire ottoman contre les événements. Que faire cependant? il fallait, surtout en présence de paroles que nous croyons indépendantes, raffermir cette conviction, que même sous l'empire ottoman, il était certains principes d'équité, certains droits antérieurs, qui ne devaient pas être facilement violés. Il importait donc avant tout de proclamer hautement que personne n'avait le droit de mettre la main sur l'empire ottoman et d'en partager les lambeaux. L'événement a prouvé que la précaution était bonne à prendre.

Ainsi il y a eu utilité dans le langage que nous avons dû tenir, et nullement imprudence; car ce langage proclamait un droit.

Maintenant y a-t-il contradiction entre ce qui a été dit et ce qui a été fait? Dans un pays comme le nôtre, messieurs, où se sont élevées de si grandes renommées, où ont passé de si brillants météores, n'acceptons pas si facilement cette expression d'heureux aventurier; Méhémet-Ali s'appellera tout-à-l'heure un grand homme. (Vive approbation.)

Une tentative de rénovation et de réformation s'est opérée dans cet empire ottoman, jusque-là immobile et barbare. Cette tentative a affecté deux formes différentes, et a eu deux résultats différents.

Cette tentative s'est bornée en Turquie à un essai incomplet de civilisation, plutôt superficiel que réel et profond. En Egypte, au contraire, une tentative de transformation s'est opérée sous l'inspiration d'un officier français, autrefois mon amid'enfance, le colonel Selles, qui a su faire une armée régulière, disciplinée, tacticienne; et ce puissant vice-roi, qui n'a pas su faire complètement un peuple, s'est fait du moins, ce qui fait la force des états de l'Europe, une armée intrépide et docile.

Voudriez-vous qu'après cette grande expectative des mouvements de l'Orient, on comptât pour rien ce fait accompli, la civilisation de l'Egypte; qu'on ne tint aucun compte de cette armée créée au Kaire et à Alexandrie, qui sauvaient les villes saintes de l'invasion, et les conservait à la Porte Ottomane?

M. le ministre soutient que si, comme l'aurait voulu M. de Lamartine, on eût profité des circonstances pour partager l'empire ottoman, ce partage, qui n'eût été ni juste ni conforme à l'honneur, aurait été sans profit pour la France.

Croyez-vous qu'il eût été d'une bonne politique d'aller bloquer Alexandrie, d'aller brûler dans ce port la flotte égyptienne, et même la flotte turque lorsqu'elle est venue se livrer au pacha? Non, vous ne le pensez pas, et vous avez raison; car tout ce qui aurait abattu une force quelconque de l'empire ottoman, n'aurait eu d'autre résultat que d'ouvrir une porte à des desseins secrets. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT: La chambre veut-elle renvoyer la discussion à lundi, ou est-elle d'avis que la discussion continue?

Voix diverses: Oui! non! non! à lundi!

La chambre consultée décide que la discussion continue.

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. Dupin qui l'a demandée.

M. DUPIN: Je ne la prendrai pas maintenant; je ne l'avais pas demandée pour répondre à M. Villemain.

M. THIERS monte à la tribune: Messieurs, dit-il, les développements dans lesquels j'ai l'intention d'entrer ne peuvent manquer d'avoir une certaine étendue, mon discours aura peut-être un de MM. les ministres à la tribune; je crois que la chambre pourrait renvoyer la discussion à lundi. (Oui! oui!)

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

(Correspondance particulière du Censeur)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 13 janvier.

La séance est ouverte à une heure et quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieurs députés, MM. Charlemagne, Enouf et Robineau, s'excusent sur le mauvais état de leur santé de ne pouvoir encore prendre part aux travaux de la chambre.

Les tribunes publiques et réservées sont, contrairement aux jours précédents, remplies de curieux. Aux tribunes basses, les femmes élégantes et jolies sont en majorité.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de l'adresse.

M. ALPHONSE DENIS lit un discours au milieu des conversations les plus bruyantes. Ce député s'étonne que les faits en Orient et la conduite de nos agents démentent la politique que semble consacrer le discours du trône. Nous laissons le champ libre aux intrigues russes, et, par exemple, les provinces moldo-valaques sont abandonnées à l'influence de la Russie, ces provinces dont l'indépendance est consacrée par les siècles.

La parole est à M. Thiers. (Mouvement d'attention.)

M. THIERS: Il serait contre mes intentions de donner à la discussion la tournure d'un débat personnel. Les choses sont assez graves pour qu'on s'abstienne des personnalités. Je ne viens pas non plus donner des leçons au cabinet; il sait que les paroles tombées de la tribune ne sont jamais d'une grande efficacité auprès des cabinets; leur conduite doit leur être indiquée par l'opinion publique.

Il y a dans la question d'Orient deux choses à considérer: le système à suivre et la conduite du gouvernement, le système une fois adopté. Quant à moi, je n'hésite pas à le dire, le sys-

tème adopté me paraît très-bon; je l'accepte sans restriction. Il y a deux systèmes possibles; d'abord la politique qui est pour le partage et qui s'appuie sur la nation la plus disposée à ce partage, la nation russe; puis la politique qui, sans considérer la Turquie comme impérisable, croit qu'il est possible de la sauver; c'est ce dernier système que je crois le meilleur.

M. Thiers, répondant aux craintes et aux défiances qu'inspire la Russie, déclare avant tout qu'il pense que la Russie est pour le statu quo. Des appréhensions patriotiques ont jugé autrement des dispositions de la Russie; mais on se trompe. Les cabinets n'ont pas de préjugés, dit l'orateur, et je me rappelle qu'après avoir lancé 150,000 hommes contre la France, il arriva que la Russie changea subitement un jour de politique et se rangea de notre côté.

La Russie, au dire de M. Thiers, n'a pas le projet immédiat d'aller à Constantinople. La Russie convoite la possession de la mer Noire; mais les clés de la mer Noire sont à Constantinople, dans des mains dévies, et la Russie ne commettra pas une faute d'impatience en saisissant aujourd'hui ces clés qui seront d'ailleurs en sa possession quand elle voudra.

M. THIERS démontre que le pacha ne peut vouloir aller à Constantinople. En 1833, les Russes entrèrent dans cette capitale avant que l'Europe n'en fût avertie. Le pacha d'Egypte sait donc bien qu'en marchant sur Constantinople, il provoquerait le démembrement de l'empire ottoman. Le pacha se borne donc à demander l'hérédité.

Certainement, si l'hérédité du pacha devait entraîner le démembrement de l'empire turc, je m'y opposerais. Mais cela n'est pas. Et beaucoup de bons esprits que j'ai vus depuis sept ans n'ont souvent dit que le sultan, dans son intérêt, devrait consentir. Les amis raisonnables de la Turquie ne peuvent lui donner qu'un conseil, c'est d'essayer de reconstituer l'empire entre le Taurus et les Balkans.

La prétention du pacha, au surplus, n'était pas si extraordinaire: il s'agissait d'ajouter un pouvoir nominal à un pouvoir de fait. Le pacha, pour décider le sultan, a choisi un négociateur

plus prompt et plus décisif que la diplomatie: la victoire. L'armée du sultan a été défaite à Nésib; puis la flotte turque a défectionné, et enfin le sultan Mahmoud est mort, emportant sans doute une main assez vigoureuse avec laquelle il avait gouverné, mais emportant la haine implacable qu'il avait vouée au pacha. Et celui-ci n'était-il pas assez modéré dans sa victoire? Demandait-il une province au-delà de ce mont? Nullement. Il demandait l'hérédité. Quant aux difficultés de détail naissant de certaines prétentions secondaires, elles n'étaient pas inconciliables avec les principes, on pouvait les arranger. La faute a été au sultan; la faute a été à la diplomatie, à ceux qui ont entamé des conférences vingt-quatre jours après la décisive bataille de Nésib. Je dis que là est la faute, et je le soutiendrai comme on voudra. On a accepté une conférence, constitué un pouvoir politique sans savoir si la Russie y adhérerait, et aujourd'hui encore elle n'y adhère pas. L'Angleterre et la France elles-mêmes ne sont pas d'accord.

M. THIERS insiste sur l'imprévoyance qui a présidé à la formation de cette conférence. On est entré dans le débat sans s'expliquer, et on s'est trouvé en désaccord. Ce différend est connu de tout le monde. Comme on ne s'était pas expliqué, il a semblé que nous étions devenus tout-à-fait Égyptiens, que nos projets étaient changés. Deux puissances, la France et l'Angleterre, pouvaient seules s'opposer au protectorat de la Russie, et ces deux puissances ne s'entendaient pas! La Russie l'a vu, et elle en a profité. Elle a dit à l'Angleterre: Le pacha m'intéresse peu; faites vos propositions, nous les examinerons. Qu'espère la Russie? Obtenir du sultan quelque chose de semblable au traité d'Unkiar. Si l'arrangement que propose la Russie à l'Angleterre se réalise, la France et l'Angleterre auront seulement le droit d'avoir chacune quatre vaisseaux de ligne entre les Dardanelles et un golfe voisin, c'est-à-dire à distance de Constantinople. Cet arrangement fait, on sera hostile à l'Égypte. De quelle manière? Je ne sais, ce sera difficile, mais enfin on sera hostile, et le pacha, habile et désespéré, se livrera à de justes représailles; qui sait? il brûlera peut-être la flotte

turque. Je crois l'Angleterre trop sage et trop réfléchie pour accéder aux propositions russes. Mais enfin, messieurs, de toutes manières, vous avouerez que ce n'était pas la peine de négocier depuis le mois de juillet. (On rit.)

L'orateur se déclare partisan de l'alliance anglaise. Depuis plusieurs années il y a eu plus de malentendus entre elle et nous que de querelles sérieuses. Je ne puis, dit-il, je ne puis renoncer à la pensée de cette alliance. Sans doute nous pouvons ne pas choisir d'appui; seuls, nous serions encore assez forts. (Très-bien!) Mais des alliés sont utiles, et l'Angleterre est liée à nous par ses intérêts moraux qui ressemblent aux nôtres. En nous alliant à l'Angleterre, nous n'avons pas besoin de cacher notre drapeau. (Très-bien!)

Messieurs, un honorable orateur, M. Odilon Barrot, vous disait dans son éloquent langage: « Si vous voulez que nous fassions de grandes choses, rendez-nous l'enthousiasme de 1830! » Oui, je vous le rendrai, mais à une condition: ayons un grand intérêt patriotique à défendre, et l'enthousiasme de 1830 renaitra. (Très-bien!)

Le discours de M. Thiers est suivi d'une longue agitation pendant laquelle la séance reste suspendue. Tous les députés quittent leurs places, et descendant dans l'hémicycle, se livrent à des conversations animées.

Au bout d'un quart d'heure de suspension, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, prend la parole. Il déclare en commençant qu'il ne suivra pas l'orateur dans tous les développements de son discours, et que les négociations n'étant pas terminées, il devra se borner à des indications générales.

Le cabinet, dit-il, est d'accord sur les alliances; il est d'accord avec l'Angleterre sur la manière d'envisager la question d'Orient. Le cabinet partage les vues de l'orateur précédent sur le système à adopter, et repousse les systèmes aventureux exposés par quelques-uns des orateurs entendus.

Il est quatre heures un quart, la séance continue.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE

DE GIBERTON ET BRUN, PETITE RUE MERCIÈRE, 7.

DE LA LITTÉRATURE aux onze premiers siècles de l'ère chrétienne, traduit de l'italien par l'abbé J.-A. Martigny. — 1 vol. in-8°. — 3 fr.

NOTE DE M. P.-C. GOURJU, professeur de philosophie au collège de Roanne, à l'occasion du discours d'ouverture prononcé par M. Bouillier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon. — Brochure in-4°. — 1 fr.

TRAITÉ DE MNÉMOTECHE GÉNÉRALE, par le docteur Audibert. — 1 vol. in-18, avec huit planches. — 3 fr. 50 c. — Ce volume est la réunion de tous les procédés mnémotecniques, et applique la mnémotecnique à l'histoire, à la chronologie, à la géographie, à la botanique, aux langues, à l'art militaire, au droit, à la chimie, etc., etc. (412)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1628) ÉTUDE DE M^e DARGAUD, AVOUÉ A LYON, Rue de la Loge, 4.

Le samedi dix-huit janvier mil huit cent quarante, à dix heures du matin, pardevant le tribunal civil de Lyon, aura lieu l'adjudication définitive d'une maison avec cour et jardin, située à la Guillotière, Grande-Rue, 60.

Cette maison a caves voûtées, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{me} étages, et galetas au-dessus; elle a été estimée la somme de quinze mille cinq cents francs.

Les enchères seront ouvertes au-dessous de l'estimation. Pour les renseignements, s'adresser, soit à M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4, soit à M^e Deblesson, aussi avoué, à Lyon, place du Gouvernement.

(1602) Vendredi prochain dix-sept janvier mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, placard, horloge à sonnerie, lit garni, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

(1524) Le vendredi dix-sept janvier courant, sur la place des Minimes, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, tels que placard, chaises, poêle en fonte, réchaud à trois trous, batterie de cuisine, etc. Pouzon.

VENTE AUX ENCHÈRES D'OBJETS MOBILIERS.

Le samedi dix-huit janvier courant, sur la place du Change, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers, consistant en commode, table à dessus de marbre, et divers autres objets.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (1622)

ANNONCES DIVERSES.

(7042) A VENDRE

pour cause d'arrangement de famille.

Fonds de mercerie, bonneterie et toilerie, l'un des plus anciens et des mieux achalandés, successeur d'Antoinette Noir, Grande-Rue, n° 29, à Vaise.

S'adresser, pour prendre les renseignements, chez MM. Fraydy, marchand toilier, grande rue Longue; Mielon, marchand de soie, rue Tupin; Siaux, marchand mercier, rue Tupin; Lauri, marchand mercier, rue Tupin, et Mme Cambon, marchande de bonneterie, rue Mercière.

(7068) A VENDRE. — Fonds de café avec onze chambres garnies, situé à Vaise, en face du pont de la Gare. On voudrait un tiers comptant et les deux autres dans cinq ans, sans intérêts. S'y adresser.

MAUX D'YEUX.

PHARMACIE DE VERNET, Place des Terreaux, 13.

ENGELURES.

La POMMADE DE LA VEUVE FARNIER est employée depuis plus de 50 ans avec le plus grand succès contre les *maladies inflammatoires des yeux et des paupières*, les *ulcères*, les *taches*, le *larmoiement*, le *nuage*, etc.; elle éclaire et fortifie les *vues affaiblies*.

Le SPÉCIFIQUE DE BRETON, de Paris, guérit infailliblement les *engelures*, même tuméfiées; son efficacité est telle que la guérison est souvent opérée en moins de 24 heures. — Prix des pots: 1 f. 50 c. (2124)

(7077) Dans le courant de décembre 1839, on a volé au sieur Gollion, cours Bourbon, n° 16, deux livres de commerce, dont l'un est une main-courante, l'autre un compte d'ouvriers; plusieurs reçus étaient dans la main-courante. Les personnes qui auraient quelque connaissance des auteurs de ce vol sont priées d'en donner avis à M. Dejoyau, marchand de chevaux, à la même adresse que ci-dessus.

(1631) GAZ DE TURIN.

Une réunion importante des actionnaires de la compagnie anonyme de l'éclairage au gaz de Turin aura lieu dans le cabinet de M^e Hennequin, notaire, successeur de M^e Casati, rue Lafont, n° 2, vendredi prochain 17 janvier, à trois heures et demie de l'après-midi. Tous les porteurs de promesses d'actions sont invités à y assister.

(7065) On demande une somme de dix mille francs pour l'agrandissement d'un commerce d'une nouvelle industrie. On tiendrait les écritures ambulantes. On pourrait donner une caution.

S'adresser au bureau du journal.

GAZ DE TURIN.

La direction de la compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, par sa délibération du 18 novembre 1839, le conseil d'administration a décidé:

1^o Qu'à dater du 1^{er} décembre 1839, les titres d'actions seront délivrés à ceux qui en ont complété le paiement;

2^o Que l'entier paiement des actions devra être effectué d'ici au 31 janvier 1840 (le dernier versement est de 90 f. par action);

3^o Que le 15 février prochain aura lieu l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle ne seront admis que ceux qui, par la présentation de leurs titres, justifieront de l'entier paiement de leurs actions.

MM. les porteurs d'actions sont priés de faire parvenir à l'office de la compagnie à Turin leur déclaration par laquelle ils indiqueront comment ils entendent que leurs actions leur soient délivrées, *nominatives* ou *au porteur*, les statuts de la société leur en laissant le choix.

Les versements se font à Lyon, comme par le passé, chez MM. Jean Bontoux et C^e, port Saint-Clair, n° 19. (414)

Plumes Perry inoxydables.

A l'extrême élasticité qui distingue les plumes Perry, à leur finesse, à la perfection de leurs pointes, etc., vient d'être ajoutée une qualité nouvelle, celle de ne pouvoir être altérées par les acides que contient l'encre. Désormais donc les plumes Perry répondront à toutes les exigences des consommateurs, et ceux qui croiraient encore devoir donner la préférence à ces plumes de vil prix qui inondent les rues, désabusés par l'usage des plumes Perry, pourront se convaincre que, malgré leur prix, elles sont à la fois les meilleures et les moins chères de toutes.

A Lyon, chez les principaux papetiers. (8394)

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n° 11.

Prix: 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2131)

LIQUIDATION DES MAGASINS DU PAUVRE DIABLE,

RUE DE LA PRÉFECTURE, 5, A LYON,

DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Les gérants de cette maison de commerce venant de recevoir de leurs chefs l'ordre d'effectuer le plus promptement possible la liquidation de ses marchandises, et, pour en faciliter la réalisation, de faire un *rabais* considérable sur tous les prix, ont l'honneur d'exposer au public que cette liquidation est commencée depuis lundi passé, pour être terminée le plus promptement possible. Les marchandises viennent donc d'être nouvellement cotées aux prix réduits ci-bas, et malgré le bas prix auquel elles l'étaient déjà avant cette réduction.

SAVOIR :

Les *indiennes* de 15 et 20 sous seront vendues à 10, 12 et 14 sous; les *toiles* de Mulhouse de 25 à 40 sous seront vendues de 16 à 28 sous; les *cotonnes* de Sainte-Marie, 5/4 de large, de 30 sous, seront vendues 22 sous; celles de 15 à 25 sous seront vendues 10 et 15 sous; les *mousselines* de rideaux seront vendues 5 sous; les *calicots* d'Alsace, qu'ils vendaient 20 sous, seront vendus 13 sous; les *stoffs* 5/4 de large, de 3 à 4 fr., seront vendus 40 à 45 sous; les *méridiens* 5/8 imprimés de 5 fr. seront vendus 48 sous.

Enfin, tous les *lainages* à des prix étonnants; les draps et les *cuirs-laines* principalement seront détaillés extraordinairement bon marché, ainsi que tous les *objets d'hiver*, pour les écouler rondement.

On ne vend qu'au comptant.

On traitera aussi avec les personnes qui voudront acheter les comptoirs, rayonnages, et autres agencements de magasin, à moins que quelqu'un ne se présente pour prendre la suite de cet établissement qui est avantageusement connu. (123)

(7077) CHEVAUX ARABES A VENDRE.

Le sieur JACQUES BORDENAVE a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient d'arriver d'Oran (Afrique) avec un convoi de chevaux arabes pur sang, et qu'il désire les vendre au plus vite. Il ne fera qu'un court séjour à Lyon. Il est logé chez M. Gonai, grande place de la Guillotière.

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP DE PERSE.

Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pêcherie, à Tarare (Rhône).

Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.

Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56; chez M. Vichot, herboriste, rue Poulailherie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)

Maladies de Poitrine.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop pectoral guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. (2118)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.